

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT D'AUTUN
CANTON DE SAINT-VALLIER
COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

Délibération du conseil municipal

SEANCE DU 24 JUIN 2024

Délibération n° CM2024_34

Convocation du 14 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Quorum : 14

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de votants : 23

Thème : SOLIDARITÉ-FAMILLE

Objet : centre social Les Passerelles -
signature d'une convention avec la CAF pour
2024/2028

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-quatre du mois de juin, le Conseil Municipal de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES, s'est réuni à la salle de la Trèche, sous la présidence de Mme Viviane PERRIN, 1^{ère} adjointe au Maire.

Sont présents : Mme PERRIN, M. FOURRIER, M. DEFACHELLE, Mme GRANDO, M. PICHARD, M. GRAS, Mme GILLOT, M. PAQUAUX, M. WACKENHEIM, Mme FRÈRE, M. JATOCHA, M. LABAUNE, M. TREUILLET, Mme BRUNEL, M. LOCTIN, Mme PRIET, M. ANDRÉ.

Sont excusés : M. LAGRANGE qui a donné pouvoir à M. FOURRIER
Mme SEVIN qui a donné pouvoir à Mme PERRIN
Mme RICHARD-PERROT
Mme CARNOT
M. DE ABREU
Mme ZARÉBA qui a donné pouvoir à Mme GRANDO
Mme DOUHARD
M. MARTIN qui a donné pouvoir à M. ANDRÉ
Mme MAES qui a donné pouvoir à Mme PRIET
Mme MARTIN-ROUSSEAU qui a donné pouvoir à M. GRAS

Secrétaire de séance : Monsieur Didier PAQUAUX

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR : T FOURRIER

Le rapporteur rappelle au conseil municipal que le centre social est agréé par la Caisse d'Allocations Familiales et s'engage par le biais d'un projet social à développer des actions en direction des différents publics pour une durée pluri annuelle. Le précédent projet est arrivé à échéance. Il convient de le renouveler.

La CAF a validé les axes et actions proposés et présentés.

Sur proposition du Rapporteur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte le projet social 2024/2027 des Passerelles (document joint)
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la caisse d'allocation familiales pour la période 2024/2028 (document joint).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,


Jean-Claude LAGRANGE.



Le secrétaire de séance,


Didier PAQUAUX.

Transmis à la Sous-Préfecture le 27 juin 2024
Et publié sur le site internet de la commune le 1^{er} juillet 2024